



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2016-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusées : Laurence COLLADO représentée par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Nadine MARION
Nathalie FORESTIER représentée par Siegfried JAEGER

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de Suffrages exprimés : 15

TRAVAUX DE VOIRIE: SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ANNEE 2009

Madame Nathalie PEREZ-LEROUX, Adjointe, informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 21 396.00€ accordée par le Conseil Départemental du Var le 07 Septembre 2009 pour une opération de voirie d'un montant de 66 412.20€ HT n'a jamais été clôturée.

Un acompte d'un montant de 10 698.00€ soit 50% de la subvention accordée a été versé à la commune le 17 Septembre 2009.

Les travaux ont été réalisés entièrement dans l'ordre suivant:

Désignations	N° Mandat/ N° Bordereau	Date de mandatement	Montant HT
Réfection de l'assise du chemin Bas Lentier	388/42	03/06/2009	3 850.00€
Reprise de l'assise du chemin des Blaquiers	892/104	23/11/2009	16 610.00€
Reprise de l'assise du chemin des Bouisses	895/106	07/12/2009	9 937.20€
Création de la voie de contournement	88/8	25/01/2010	18 835.00€
Réfection de l'assise du pont du chemin du Fer	124/12	04/02/2010	3 582.00€
Mur de soutènement du chemin des Adrechs	204/19	11/03/2010	13 200.00€
TOTAL			66 014.20€

La demande de versement du solde de la subvention n'a jamais été réalisée auprès du Conseil Départemental du Var.

Cet oubli s'explique par le changement du seul personnel de comptabilité de la Mairie et par la catastrophe du 15 juin 2010 qui a demandé beaucoup de temps au personnel arrivé depuis peu.

La commune demande donc l'aide qui n'a pas été versée soit 10 698.00€ auprès du Conseil Départemental du Var.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la demande d'aide qui n'a pas été versée soit 10 698.00€ auprès du Conseil Départemental du Var,

PRECISE que les écritures budgétaires seront inscrites dès l'accord du Conseil Départemental du Var.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

